



**Compte-rendu de la
Commission Locale d'Informations et de Surveillances multi-sites
Environnement Massif Central - CHIMIREC
du 26 octobre 2011**

Rédacteur : Tiphaine AUBERT
Pôle Juridique

Mende, le 27 octobre 2011

Participants :

M. GINDROZ, Directeur des Services du Cabinet
M. DALLE, exploitant
M. PERU, IIC
M. HUGON, conseiller général
M. SUAU, mairie de Mende

M. GERVAIS, mairie du Chastel Nouvel
M. MEISSONNIER, maire de Born
M. LHUILLIER, ALEPE
Mlle AUBERT, DLPCL/PJ

Destinataires :

Les membres de la commission

Objet :

Suite à la demande de la commune de Mende, il a été créée par arrêté préfectoral du 6 octobre 2011 une Commission Locale d'Informations et de Surveillances (CLIS) multi-sites sur les exploitations CHIMIREC et Environnement Massif Central (EMC).

Contexte :

Pour cette année, l'entreprise CHIMIREC n'a pas été convoquée, la construction des bâtiments sur le nouveau site n'ayant pas débuté. La commission s'est réunie afin que l'exploitant de EMC puisse présenter son bilan annuel environnement-sécurité et aborder les mesures mises en œuvre pour prévenir les risques incendies.

I – Présentation du bilan sécurité – environnement :

A- Des activités en constante évolution

Le chiffre d'affaire de l'entreprise EMC est de 5 millions €, en constante augmentation, le volume de déchets collectés augmente également.

EMC emploie 45 personnes à temps plein dont 15 sur la nouvelle usine.

L'exploitation tourne en 2/8 à ce jour, elle devrait fonctionner en 3/8 pour l'avenir.

Aucun traitement n'est effectué sur le site, les déchets sont collectés sur les départements voisins. Ils sont ensuite triés et déplacés vers des centres de traitement. Le transports est sous-traité à des entreprises lozériennes.

L'activité atteint 90% de valorisation des déchets, soit bien au dessus du taux de 70% fixé par le Grenelle de l'environnement.

M. DALLE souhaite étendre la valorisation des déchets et expérimenter des niches non encore exploitées. A ce jour, le bois est broyé pour alimenter le réseau de chaleur de l'installation Bio Energie, le plastic pourrait être transféré à l'entreprise Maceo Plastic sur Meyrueis. L'exploitant a pour projet d'améliorer le process pour obtenir des billes de plastic.

B- Sécurité : les moyens de prévention mis en œuvre

1°- Réduire les accidents du travail

L'entreprise souhaite réduire son taux d'accident du travail. Des améliorations ont été apportées tant sur l'organisation de l'exploitation : une nouvelle implantation du bâtiment de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) qui permet d'aérer le site et de disposer de l'ensemble des activités sur une plate-forme unique ; qu'en termes d'informations et de préventions : collaboration avec la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) pour une démarche qualité, mise en place d'un Flash Info sur les règles de sécurité, élaboration d'un plan de formation annuel, contrat de prestation avec une entreprise de nettoyage de vêtements.

2°- Prévention des incendies

Suite à l'incendie survenu le 3 août 2011, plusieurs mesures ont été prises :

- souscription à une société de gardiennage ;

- renforcement de l'équipement incendie (extincteurs, poteaux incendie, bobines de tuyaux, camion de pompier) ;
- recrutement d'un pompier de la sécurité civile ;
- achat d'une sonde pour relever la température des tas fermentescibles : cet investissement a permis de prévenir un départ d'incendie dans l'alvéole de déchets verts dans la nuit précédent la réunion de la commission.

M. GINDROZ a insisté sur l'importance de maintenir les exercices annuels avec le SDIS et à rappeler que le plan d'organisation interne (POI) doit prendre en compte la coordination avec les services du SDIS et de la sécurité civile en sus des formations aux premières interventions des employés.

3°- Sécuriser le site contre les intrusions

Le référent sécurité de la gendarmerie est en train d'effectuer un diagnostic sur la mise en sécurité du site par l'implantation de caméras notamment.

M. GINDROZ a rappelé que l'Etat disposait d'instruments financiers avec le Fond d'Intervention à la Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 40% pour l'installation de video-protection sur la zone d'activités du Causse d'Auge. M. SUAU, représentant M. le Maire, reconnaît l'intérêt d'une « video-tranquilité » et a assuré qu'il ferait une proposition en ce sens.

M. DALLE a fait état des vols de métaux que subissait la profession des industriels du fer. Pour y remédier, le syndicat FEDEREC (industriels des déchets ferreux) a signé une convention avec le MEDDTL. Trois départements ont souscrit à cette convention, l'exploitant a proposé que le département de la Lozère soit le quatrième.

M. GINDROZ a souligné l'opportunité d'un tel partenariat et s'est engagé à proposer cette convention au Préfet.

C- Prise en compte de l'environnement

L'installation est implantée sur 1ha, sa construction a nécessité le déboisement de la parcelle acquise auprès de l'ONF. Pour compenser l'impact sur l'environnement, l'exploitant a financé le reboisement de 3ha.

Une personne à temps plein est chargée de limiter les envols de poussières ;

L'entreprise tend à assurer une consommation rationnelle du gasoil qui est son second poste de dépenses ;

M. DALLE a rappelé la volonté de l'entreprise de répondre à l'ensemble des contraintes environnementales. A ce titre, l'installation détient de nombreux agréments et labels de qualité.

M. LHUILLIER, représentant de l'ALEPE, souhaite promouvoir l'installation auprès de ses membres. L'exploitant a proposé que deux visites annuelles soient organisées pour présenter le site.

II – Echanges entre les membres de la commission :

A- Présence d'installations de VHU sans agrément

M. DALLE regrette que plusieurs installations sur le département traitent des véhicules hors d'usages sans agrément. L'inspecteur des installations classées a précisé que ces installations étaient soumises à simple déclaration. En conséquence, il a été convenu que les communes concernées devaient faire remonter les irrégularités constatées à l'inspecteur pour que ce dernier puisse dresser un procès verbal.

B- Récupération des déchets verts

M. DALLE a rappelé à la commune de Mende qu'il était intéressé pour récupérer les ligneux des déchets verts de la commune. M. SUAU a reconnu la nécessité de caler des visites avec l'exploitant pour améliorer la situation.

C- Cession d'une parcelle au Sud par la commune

La commune dispose d'une parcelle issue d'une expropriation. Elle doit finaliser l'acquisition avec les propriétaires évincés. Cette parcelle devrait ensuite être rétrocédée à EMC pour la construction d'un nouveau bassin de décantation et le stockage de bois avant broyage.

CONCLUSION :

Les membres de la commission ont salué la qualité et le sérieux de l'installation EMC.

M. SUAU a rappelé l'intérêt de la commission de pouvoir assurer auprès de la population une transparence et de rassurer ainsi les administrés.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur des Service du Cabinet

w. Pierre GINDROZ